



Dossier # : 1171194001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) à proposer un calendrier de la consultation publique dans le cadre du droit d'initiative sur le développement des activités industrialo-portuaires en lien avec la Cité de la logistique et autoriser la DAUSE à convenir d'un contrat d'animation de gré à gré pour tenir cette consultation publique

JE RECOMMANDE :

- 1) De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) à proposer un calendrier de la consultation publique dans le cadre du droit d'initiative sur le développement des activités industrialo-portuaires en lien avec la Cité de la logistique;
- 2) D'autoriser la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) à convenir d'un contrat de gré à gré pour préparer et tenir cette consultation publique.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2017-05-01 14:27

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171194001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) à proposer un calendrier de la consultation publique dans le cadre du droit d'initiative sur le développement des activités industrialo-portuaires en lien avec la Cité de la logistique et autoriser la DAUSE à convenir d'un contrat d'animation de gré à gré pour tenir cette consultation publique

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mars 2017, une pétition était déposée à l'arrondissement demandant une consultation publique sur le développement des activités industrialo-portuaires en lien avec la Cité de la logistique, et ce, en vertu du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056). Le 3 avril 2017, un avis public confirmait que l'examen de la pétition avait été complété tel que requis et que la pétition avait été jugée conforme au règlement quant au nombre de signatures requises et au respect du délai pour les recueillir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 19 du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056), lorsqu'une pétition est déposée et jugée conforme, l'arrondissement doit préparer un calendrier des préparatifs pour la consultation publique et le transmettre à la personne contact désignée.

JUSTIFICATION

Le 28 janvier 2017, l'arrondissement tenait une journée d'information et de consultation sur le développement de la Cité de la logistique animée par l'Institut du Nouveau monde (INM). Une documentation était alors disponible sur le site Internet de l'arrondissement laquelle, à ce jour, est toujours disponible. Aussi, plusieurs mémoires ont été déposés. Cette journée a

fait l'objet d'un rapport faisant état des divers questionnements des citoyens présents et fait état des principaux enjeux soulevés par les divers mémoires. Plusieurs mémoires présentaient des motifs donnant lieu à la demande de consultation dans le cadre du droit d'initiative. Le rapport de l'INM a également été déposé sur le site internet de l'arrondissement. Une seconde consultation s'est tenue le 23 mars 2017 dans le cadre de l'adoption d'un PIIA applicable à ce secteur. Cette rencontre a également servi à recueillir de nouveaux commentaires lesquels ont permis d'identifier des amendements au projet de PIIA et d'enrichir la réflexion sur le développement du secteur.

Le mandat de la DAUSE consistera à octroyer un contrat de services professionnels pour préparer et animer la consultation et produire le rapport tel que prévu par le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative. Il est souhaité que cette consultation se tienne avant la fin du mois de mai et au plus tard avant la fin du mois de juin. La DAUSE verra à proposer le calendrier et tout contenu devant servir à cette consultation.

Il est pertinent de souligner également que l'arrondissement souhaite demander au Comité exécutif de la Ville de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en application de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal afin qu'il organise une consultation publique qui permettra aux Montréalaises et Montréalais de se prononcer sur les façons d'atteindre les objectifs de développement de la future Cité de la logistique. Un sommaire décisionnel à ce sujet devrait être adopté par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du mois de juin 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un contrat de gré à gré sera donné pour la préparation et l'animation. Les sommes proviendront du budget du directeur d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public, invitation à présenter un mémoire et à s'inscrire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur le site internet de l'arrondissement du calendrier en vue de la consultation publique

Avis public pour annoncer la date de la consultation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Magella RIOUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Magella RIOUX, 28 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriame BEAUDOIN
Directrice

Tél : 514-868-3906
Télécop. : 524 872-2312

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-28

Myriame BEAUDOIN
Directrice

Tél : 514-868-3906
Télécop. : 524 872-2312